

BAREME

DES HONORAIRES TRANSACTIONS

APPLICABLE A COMPTER DU 1 ER JANVIER 2019
Mandat de vente : Honoraires TTC à la charge du VENDEUR.
Mandat de recherche : Honoraires TTC à la charge de l'ACQUEREUR.

HABITATIONS / TERRAINS	
0 à 99 999 €uros	Forfait de 7 000 €
100 000 à 149 999 €uros	6 %
150 000 à 199 999 €uros	5,75 %
200 000 à 249 999 €uros	5,50 %
250 000 à 299 999 €uros	5,25 %
300 000 à 349 999 €uros	5 %
350 000 à 399 999 €uros	4,75 %
Plus de 400 000 €uros	4,50 %

COMMERCES
9 % du prix de cession HT

HONORAIRES ESTIMATIONS
150 € TTC (Terrains, T1 au T5) / 180 € TTC (Commerces, T6 et +)

Conditions particulières :
 Dans le cadre d'une délégation, le barème applicable reste celui de l'agence titulaire du mandat.